

# AIDE AUX VACANCES FORMULAIRE DE DEMANDE

**Première demande**
 **Renouvellement**  
 Pour les familles monoparentales : voir l'encadré **NOUVEAUTE** en bas de page.

## JE SUIS



- Je m'appelle
- Je suis né(e) le
- Je suis né(e) où
- Je suis de nationalité

**DEMANDEUR**

<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur
<input type="checkbox"/> Française	<input type="checkbox"/> Etrangère

Mon numéro de téléphone   
 Mon email

**PARENT 1**

Ma situation professionnelle  Oui  Recherche d'emploi  Au foyer  
 Nom de l'employeur/entreprise (1)

**PARENT 2**

Ma situation professionnelle  Oui  Recherche d'emploi  Au foyer

## MON ADRESSE

J'habite où   
 Boite Postale   
 Je suis hébergé (e)  Non  Oui    Nom du logeur :

## MA SITUATION FAMILIALE

Je suis :  Vie en couple  Marié  Pacsé  Séparé  Divorcé  Veuf(ve)  Autre : .....



### MES ENFANTS A MA CHARGE

	Son NOM	Son Prénom	Il/elle est né(e) le	Type de garde (1) (si parents séparés)	Taux handicap	Boursier	Bon vacances CAFAT	Enfants concernés par la demande d'aide
						<i>si oui cocher la rubrique concernée</i>		
1								
2								
3								
4								
5								

Observations éventuelles :

Souhaite recevoir par email les informations relatives aux activités proposées par le CCAS de Nouméa

Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Je signe

### **NOUVEAUTE : familles monoparentales en garde alternée**

L'aide aux vacances est attribuée par enfant, en deux versements de 32 000 francs CFP, par année civile.

2 possibilités :

- 1- les deux versements sont répartis entre les parents de l'enfant;
- 2- les deux versements sont attribués à un seul parent.

- Si j'ai déjà réalisé une première demande cette année et souhaite bénéficier du deuxième versement, je coche "Renouvellement".
- Si mon enfant a déjà bénéficié d'une aide mais que je n'ai pas réalisé la première demande de l'année, je coche "Première demande".
- Si je ne sais pas si mon enfant a déjà bénéficié d'une première aide, je coche "Première demande".

(1) si plusieurs employeurs, indiquer le nom du principal employeur (pour lequel vous faites le plus d'heures).





Cette information est demandée afin de vous orienter au mieux vers les organismes complémentaires à notre dispositif.

(2) exclusive ou alternée ou autres à préciser

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative de votre demande. Pour en savoir plus et pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser au CCAS, 20 rue Gallieni, Nouméa ou par e-mail à ccas.dpo@ville-noumea.nc

Centre Communal d'Action Sociale, Mairie Annexe Gallieni 1, 20 rue Gallieni, ligne directe : 27.07.86, mairie.ccas@ville-noumea.nc

**Les justificatifs sont à joindre au formulaire complété et signé  
soit par mail à [mairie.ccas@ville-noumea.nc](mailto:mairie.ccas@ville-noumea.nc)  
soit à l'accueil du CCAS, Annexe Gallieni 1, 20 rue Gallieni (**PHOTOCOPIES OBLIGATOIRES**)**

Documents obligatoires pour la première demande		
<b>ETAT CIVIL</b>  	<input type="checkbox"/> <b>Etat civil du demandeur et de sa famille</b> (1 <sup>ère</sup> demande ou changement de situation depuis la précédente demande)	<i>livret de famille ou extrait d'acte de naissance carte nationale d'identité ou passeport certificat d'adoption ou justificatif de délégation d'autorité parentale</i>
	<input type="checkbox"/> <b>Nationalité du demandeur et de sa famille</b> (1 <sup>ère</sup> demande)	<i>carte nationale d'identité ou passeport et carte de séjour et/ou autorisation de travail</i>
	<input type="checkbox"/> <b>Justificatif du mode de garde actuel</b> de l'enfant concerné en cas de parents séparés	<i>jugement du tribunal en cas de garde alternée, de délégation d'autorité parentale, placement attestation co-signée en cas de garde à l'amiable</i>
<b>RESSOURCES</b>  	En cas de vie maritale* : <input type="checkbox"/> <b>Avis d'imposition</b> des deux parents de l'enfant concerné ou son représentant légal	<i>- du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août de l'année en cours : les avis d'imposition de l'année n -2 - du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre : les avis d'imposition de l'année n -1 - en cas d'arrivée sur le territoire durant l'année de référence de l'avis d'imposition, fournir en plus les avis d'imposition de métropole ou du pays de provenance</i>
	En cas de garde alternée ou exclusive** : <input type="checkbox"/> <b>Avis d'imposition</b> du parent demandeur de l'enfant concerné ou son représentant légal  <input type="checkbox"/> <b>En cas de changement de situation</b> d'un des demandeurs	<i>- transmettre les justificatifs correspondants au changement de situation des demandeurs (attestation demandeur d'emploi, formation, 3 dernières fiches de paie)</i>
<b>LOGEMENT</b>  	<input type="checkbox"/> <b>Justificatif de domicile du mois en cours</b>	<i>sont uniquement acceptées les factures EEC, CDE, quittances de loyer</i>
	<input type="checkbox"/> <b>Justificatif de domicile de plus de 6 mois</b>	
<b>AUTRES</b>  	<input type="checkbox"/> <b>Attestation de bourse provinciale ou de non boursier</b>	
	<input type="checkbox"/> <b>Justificatifs d'aides versées par d'autres organismes</b> (DPASS, CAFAT, comité d'entreprise...)	
	<input type="checkbox"/> <b>Carte CEJH</b> pour les enfants porteurs de handicaps	
	<input type="checkbox"/> <b>Certificat de scolarité pour les enfants de moins de 5 ans</b>	
Documents obligatoires pour le renouvellement		
	<input type="checkbox"/> <b>Attestation de paiement du CVL</b>  <input type="checkbox"/> <b>Justificatif de domicile du mois en cours</b>	<i>devis justifiant de l'utilisation des bons lors des prochaines vacances</i>

**Barèmes des plafonds de revenus \***

Barèmes des plafonds de revenus *	Ressources annuelles
Couple avec 1 ou 2 enfants Famille monoparentale avec 1 ou 2 enfants	5 400 000 F
Couple ou famille monoparentale avec 3 enfants et plus Famille avec au moins un enfant porteur d'un handicap	6 300 000 F

Sont prises en compte :

- en cas de vie maritale, les ressources des deux parents de l'enfant concerné\* ;
- en cas de garde alternée, les ressources du parent demandeur de l'enfant concerné\*\* ;
- en cas de garde exclusive, les ressources du parent demandeur qui a la charge de l'enfant concerné\*\*.

\* Par ressources, on entend les traitements et salaires, les bénéfices non commerciaux, les pensions, retraites et rentes, les bénéfices industriels et commerciaux, les revenus fonciers, les revenus de source extérieure et les bénéfices agricoles.

\*\* Si l'un ou les deux parents de l'enfant sont remariés, seules les ressources des parents de l'enfant concerné seront prises en compte et non celles des nouveaux époux.